

FICHE D'IDENTITE DE LA QUALIFICATION VALIDEE

TITRE DE LA QUALIFICATION : Technicien de service maintenance en ascenseurs

OBJECTIF PROFESSIONNEL DE LA QUALIFICATION VALIDÉE

Le titulaire de la qualification doit être capable de :

- s'intégrer dans une équipe et dans une démarche qualité ;
- communiquer oralement et par écrit dans le cadre de projets techniques réalisés dans des structures et équipes projets ;
- rédiger des rapports et des documents techniques présentant l'avancement d'un projet ;
- recueillir et mettre en forme les demandes de modifications de fonctionnement ou d'adjonctions formulées par les clients ;
- effectuer un diagnostic (contrôle technique, audit d'installation) et établir un rapport écrit ;
- participer à des recherches de solutions techniques originales sur des problèmes en tenant compte des contraintes socio-techniques de l'entreprise. **Exemple** : Dans un hôtel un client demande au technicien de réaliser un arrêt obligatoire des cabines d'ascenseurs au niveau d'accueil lorsqu'un ordre en cabine est effectué pour se rendre dans les sous-sols (contrôle de l'accès aux parkings). Le technicien propose ou recherche, en partenariat avec l'assistant d'étude technique de l'agence, une solution simple suivant les exigences du client tout en prenant en compte les règles de sécurité, la mise ne œuvre, le coût ;
- effectuer l'entretien préventif et curatif ascenseurs en intervenant sur l'ensemble des parties mécaniques, électromécaniques, électroniques et informatiques de la machine ;
- sélectionner et interpréter les documents techniques, parfois de langue anglaise, nécessaires à la maintenance curative et préventive ;
- définir l'ordre des étapes d'intervention en fonction du problème posé ;
- effectuer les examens et essais périodiques de sécurité selon les dispositions imposées par les normes de la profession ;
- prendre toute mesure nécessaire à la sécurité des personnes ;
- réaliser des rapports d'intervention à destination des clients ou de sa hiérarchie.

EPREUVES DE QUALIFICATION

Contrôle final :

EPREUVES GENERALES ET PROFESSIONNELLES	DUREE	NOMBRE DE POINTS AFFECTES A L'EPREUVE	NOTE ELIMINATOIRE
- Epreuve de maintenance curative sur simulateur avec réalisation d'un compte-rendu.	2 h 00	15	< 10
- Réalisation d'une visite technique sur site et réalisation d'un rapport écrit.	4 h 00	15	< 10
- Traduction d'une documentation technique de langue anglaise.	1 h 00	10	< 5

☒ Rapport avec exposé ou mémoire avec soutenance :

- Objectif :

Vérifier que le candidat est capable de :

- transposer les connaissances en capacités pour participer à un projet réel ;
- formaliser une proposition technique et de l'argumenter ;
- d'apporter sa contribution personnelle à un projet collectif.

- Thème et conditions de choix :

Présentation d'une partie du projet technique réalisé collectivement par les candidats.

Le projet porte sur la réalisation d'une maquette d'ascenseur ; il est centré sur les domaines électricité, électronique et électrotechnique.

- Durée de la préparation :

5 mois.

- Conditions et durée de l'exposé ou de la soutenance :

Transmission du rapport au jury 15 jours avant la date de l'exposé oral.

La présentation se déroule en deux phases :

- exposé de 10 à 15 minutes ;
- réponses aux questions pendant 15 minutes.

- Critères d'appréciation du rapport ou du mémoire et de l'exposé ou de la soutenance :

(sur 30 points), note éliminatoire : < 20 points.

- mise en œuvre de la partie technique dans les règles de l'art (5 points),
- intégration de la partie présentée dans le projet d'ensemble (prise en compte de l'environnement technique) (5 points),
- niveau de formalisation suffisant pour que le projet puisse être repris par un tiers sans apports complémentaires (5 points),
- clarté de la présentation orale (7,5 points),
- compréhension et réponses aux questions de façon explicite (7,5 points).

☒ Autres : évaluation en situation de travail (30 points), note éliminatoire < 20 points.

Un **zéro** sur les capacités repérées par un astérisque est considéré comme **éliminatoire**.

Capacités	Appréciation (note de 0 à 5)
Réalisation de diagnostic	
Méthodologie d'intervention	
Respect des règles de sécurité *	
Relation clientèle – Présentation *	
Propreté	
Intégration dans l'équipe et les réunions de travail	

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être déclaré admis, le candidat doit avoir obtenu à l'ensemble des épreuves (contrôle final, rapport avec exposé et notation en entreprise), un nombre de points égal ou supérieur à **65 points, sans note éliminatoire**.

OBSERVATIONS